

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 13 mai 2010 sous la référence VI/EM/011/2010, la note d'information relative à l'offre publique de retrait obligatoire initiée par le Consortium mené par SNI et composé de SNI, SIGER, Compagnie GERVAIS DANONE et BANCO SANTANDER, Axa Assurance Maroc, Société Générale Marocaine de Banques, INVESTIMA et FIII.

Les principales caractéristiques de l'opération susmentionnée sont :

- Nombre de titres visés : 8 663 680 actions
- Prix: 1 650 dirhams par action
- Montant maximal de l'opération : 14 295 072 000 Dhs
- Durée de l'offre: du 24 mai au 15 juin 2010 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques telle que modifiée et complétée par la loi n°46-06, le Consortium mené par SNI a présenté une offre publique de retrait sur la totalité des actions de ONA constituant les actions non détenues par les Initiateurs, afin d'offrir aux actionnaires minoritaires l'opportunité de se retirer du capital de ONA.

Rappelons que cette offre publique de retrait est préalable à la radiation de la valeur ONA de la Bourse de Casablanca.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de ONA, de LAZARD Frères et dans les établissements chargés de recueillir les ordres de vente des actionnaires à savoir :
  - Toutes les banques ;
  - Toutes les sociétés de bourse.
- Disponible sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)),
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site Internet.

**Contact CDVM:**

Tél : 0537 68 89 22

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/011/2010

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières